

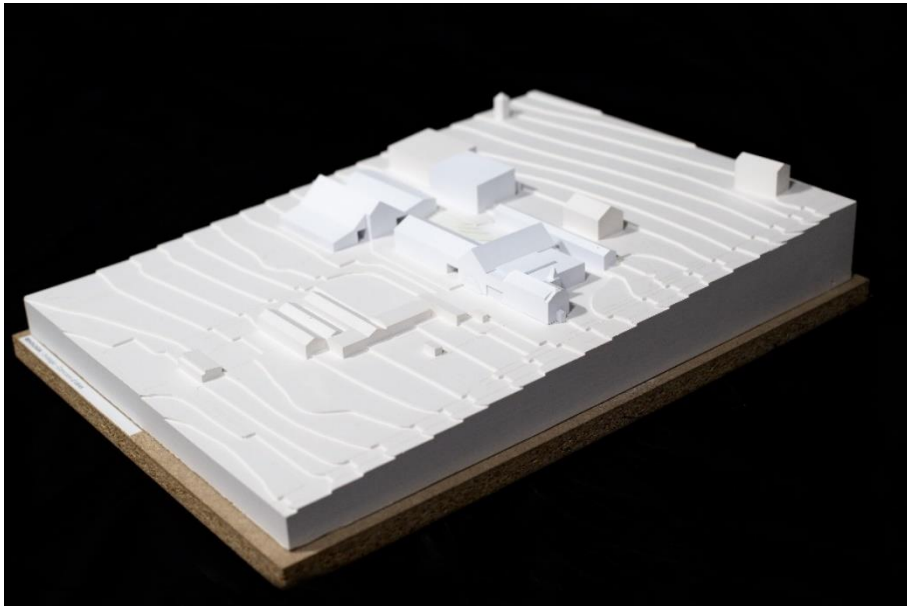
EVOLOGIA

Site de Cernier

CONCOURS D'IDÉES

dans le cadre du projet de valorisation du secteur Aurore 6

RAPPORT DU JURY



Projet lauréat : REVOLOGIA – maison d'art'chitecture serge grad sa

Adresse du concours :

Etat de Neuchâtel
Service des Bâtiments
Rue de Tivoli 5 – cp1
2002 Neuchâtel 2

Septembre 2024

SOMMAIRE

A. RÈGLEMENT

1.	OBJET DU CONCOURS	3
2.	GENRE DE CONCOURS	4
3.	BUREAUX D'ARCHITECTES INVITÉS À PARTICIPER AU CONCOURS	4
4.	PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS	4
5.	CRITÈRES DE JUGEMENT	4
6.	CALENDRIER	5
7.	DOCUMENTS DEMANDÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS	5
8.	DESCRIPTIF RÉSUMÉ DU PROJET	5
9.	OBJECTIFS DU PROJET	5
10.	ENVELOPPE FINANCIÈRE	6
11.	PÉRIMÈTRE DU CONCOURS	6
12.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	6
13.	SITUATION ET CONTRAINTES PRINCIPALES DU SITE	6
14.	TRANSPORTS	6
15.	PROGRAMME DU PROJET	6
16.	EXIGENCES PARTICULIÈRES	7
17.	PROGRAMME DÉTAILLÉ DES LOCAUX ET DES FONCTIONS	7
18.	QUESTIONS AU JURY ET RÉPONSES	7

B. RÉCEPTION DES PROJETS

19.	RÉCEPTION DES PROJETS ET LISTE DES DEVICES	8
20.	EXAMEN PRÉALABLE	8
21.	MAQUETTES	8

C. JUGEMENT DES PROJETS

22.	RECEVABILITÉ DES PROJETS	9
23.	ÉVALUATION DES PROJETS	9
24.	CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX	9
25.	CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS DU JURY	9
26.	APPROBATION DU RAPPORT	10
27.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	11
28.	CRITIQUE DES PROJETS	12
29.	DOCUMENTATION DE L'OUVRAGE	34

A. RÈGLEMENT

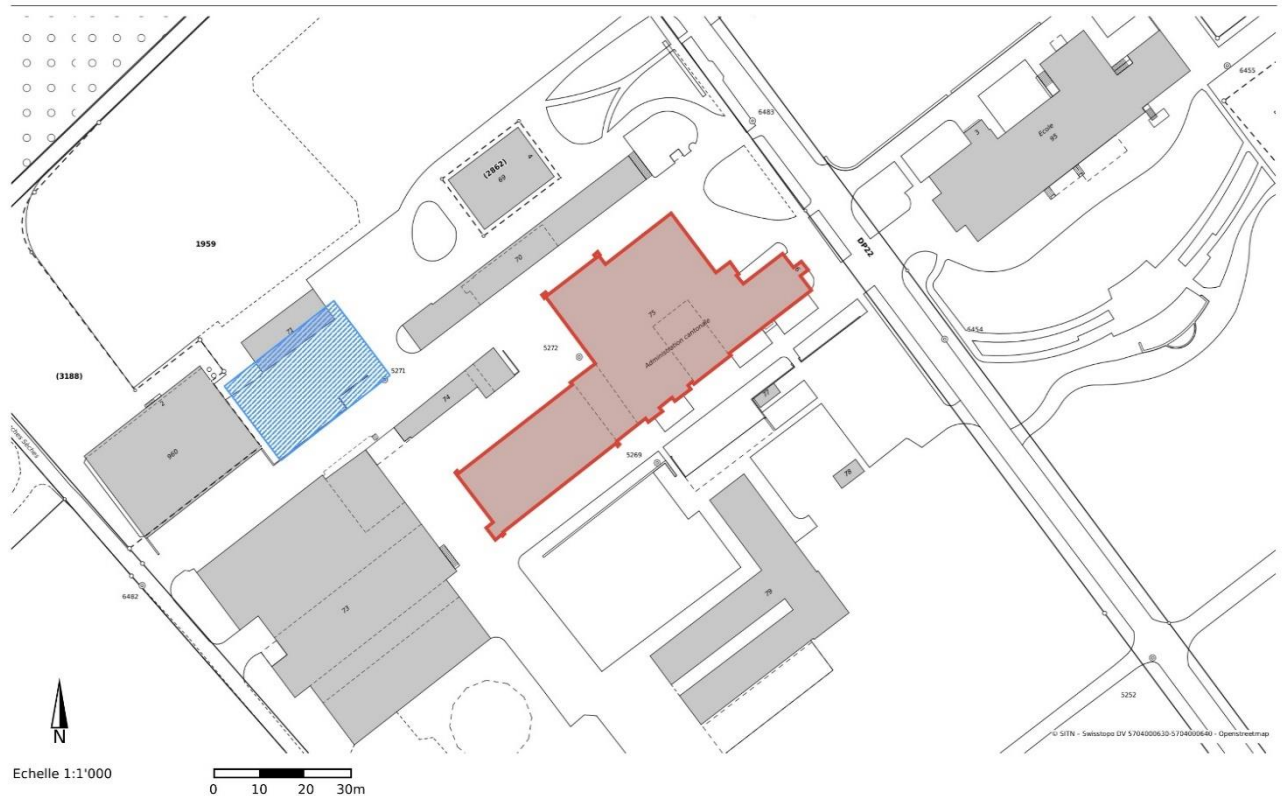
1. OBJET DU CONCOURS

Evologia : un lieu où se mêlent natures et cultures.

Situé au cœur du Val-de-Ruz, à égale distance entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, le site d'Evologia accueille, sur une surface de 21 hectares, différentes activités. Il héberge le CPNE-Pôle Terre et Nature, des mesures de réinsertion socioprofessionnelle dans 7 domaines différents, ainsi que diverses associations. Evologia est un lieu idéal pour se balader, apprendre, se divertir ou se restaurer. Les jardins sont accessibles à tous et à tout moment. Grâce à une vaste palette d'activités, de manifestations et d'expositions, petits et grands y trouveront leur bonheur.

L'ensemble des bâtiments désignés « Aurore 6 et Ancienne vacherie » accueille actuellement l'administration d'Evologia, les ateliers des mesures de réinsertion socioprofessionnelle ainsi que quelques locataires. Dans la perspective d'une refonte générale du programme des locaux, le maître de l'ouvrage a saisi cette opportunité pour lancer un concours d'idées visant à garantir la cohérence organisationnelle souhaitée entre les différents secteurs d'activités ou fonctions tout en mettant en valeur les qualités des bâtiments à disposition.

GÉOPORTAIL DU SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE NEUCHÂTELOIS



Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du: dimanche 31 mars 2024 10:46

Plan de situation cadastral

- Bâtiments du concours en rouge : Aurore 6 et Ancienne vacherie.
- Projet de hangar à copeaux et de l'Espace Terroir en bleu)

2. GENRE DE CONCOURS

Le présent concours est un concours d'idées à un degré, organisé dans le cadre d'une procédure sur invitation en conformité avec le règlement SIA 142, édition 2009.

3. BUREAUX D'ARCHITECTES INVITÉS À PARTICIPER AU CONCOURS

Les bureaux d'architectes invités sont les suivants :

- P. Studer SA, La Chaux-de-Fonds
- S. Grard SA, Fenin
- Marginalia Sàrl, La Chaux-de-Fonds
- Meno Architectes Sàrl, Neuchâtel
- IDOS Architecture SA, Neuchâtel

4. PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS

Le jury prévoit de répartir les prix et éventuelles mentions à tous les candidats ayant rendu les documents demandés en tenant compte du classement.

La somme globale des prix et des éventuelles mentions s'élève à CHF 70'000.00 HT, calculée conformément aux directives, édition de février 2007, 3^{ème} révision juin 2015, de la Commission des concours de la SIA pour un ouvrage de catégorie IV, 3'515'000.00 HT (CFC 2), degré de difficulté n = 1.0

La somme globale des prix tient compte de la particularité de la procédure de concours sur invitation et des prestations à fournir par le participant. Les prix ainsi que les éventuelles mentions ne sont distribués qu'à l'issue du jugement.

5. CRITÈRES DE JUGEMENT

Les critères de jugement doivent être mis en relation avec le contenu du paragraphe 26 « Objectifs du projet » et seront aussi examinés sous l'angle des principes du développement durable. Le jury sélectionnera progressivement les projets selon des priorités de jugement qu'il se sera fixées. Il a défini les critères de jugement suivants (non exhaustifs et sans ordre d'importance) :

- le respect du cahier des charges et du programme ;
- les qualités fonctionnelles et spatiales du projet ;
- la cohérence architecturale ;
- la pertinence du concept structurel et constructif ;
- l'économie de moyens et la rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation ;
- les principes adoptés afin de minimiser l'impact sur l'environnement ;
- le respect de l'objectif budgétaire prévu ;

6. CALENDRIER

- Ouverture du concours et mise à disposition des documents	11.04.2024
- Visite du site	25.04.2024
- Délai d'ordre d'annonce de participation	02.05.2024
- Question(s) des participants jusqu'au	02.05.2024
- Réponses du jury dès le	16.05.2024
- Rendu des projets	23.08.2024
- Dépôt des maquettes	30.08.2024
- Remise des prix et vernissage de l'exposition	26 novembre 2024
- Exposition des projets	du 27 novembre au 5 décembre 2024

7. DOCUMENTS DEMANDÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS

Documents demandés de manière anonyme :

- le plan de situation/aménagements extérieurs à l'échelle 1/200
- les plans des étages, à l'échelle 1/100
- les plans des coupes, à l'échelle 1/200
- les plans des façades, à l'échelle 1/200
- une planche explicative libre (avec pictogrammes des étages)

Ainsi que :

- Le récapitulatif des surfaces (document 07)
- Les planches réduites au format A3
- Une clé USB avec les fichiers pdf des planches remises
- La maquette volumétrique blanche au 1:500
- Une enveloppe cachetée, portant la devise du projet et la mention : « Evologia – Concours d'idées », contenant la fiche d'identification du participant (document 06)

Les plans d'étages doivent comprendre obligatoirement la numérotation des locaux du programme et leur désignation, les cotes des altitudes principales et la position des coupes.

Les rendus devront être clairs et intelligibles. Les planches pourront être imprimées en couleur mais devront être lisibles dans le cas d'une reproduction en noir et blanc. Les textes seront exclusivement en français.

8. DESCRIPTIF RÉSUMÉ DU PROJET

A ce jour, tant l'organisation fonctionnelle que la qualité des locaux ne sont satisfaisantes. Profitant d'un remaniement du programme le maître d'ouvrage souhaite valoriser l'ensemble des bâtiments concernés (Secteur Aurore 6).

9. OBJECTIFS DU PROJET

L'ensemble des bâtiments désignés « Aurore 6 et Ancienne vacherie » accueillent actuellement l'administration d'Evologia, les ateliers des mesures de réinsertion socioprofessionnelle, l'accueil et l'administration de la Grange Aux Concerts ainsi que quelques locataires (magasin de laine, jeu de quilles, etc.). Dans la perspective d'une refonte générale du programme des locaux, le maître de l'ouvrage a saisi

cette opportunité pour lancer un concours d'idées visant à garantir la cohérence organisationnelle souhaitée entre les différents secteurs d'activités ou fonctions tout en mettant en valeur les qualités des bâtiments à disposition.

10. ENVELOPPE FINANCIÈRE

A ce stade des études et selon le programme défini ci-après, le budget global du CFC « 2. Bâtiment » est estimé à environ CHF 3'800'000.00 TTC

11. PÉRIMÈTRE DU CONCOURS

Le périmètre du concours s'inscrit à l'intérieur du bien-fonds n° 1959 d'une surface totale de 48'638 m². Ce périmètre comprend le bâtiment Aurore 6 et l'Ancienne vacherie.

12. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Au stade du concours, il n'est pas exigé de descriptif de concept énergétique à mettre en œuvre. Néanmoins, une économie de moyens sur les interventions à effectuer sur l'enveloppe en fonction des exigences thermiques de chaque local est souhaitée.

13. SITUATION ET CONTRAINTES PRINCIPALES DU SITE

Le site du concours comprend le bâtiment Aurore 6 et l'Ancienne vacherie (bâtiment n° 75 en rouge sur le plan du « Périmètre d'intervention »).

Le bâtiment situé au Nord-Ouest (bâtiment n° 74 en jaune sur le plan du « Périmètre d'intervention ») sera démolé. Il est attendu des participants une réflexion sur l'aménagement de la place ainsi créée en relation avec la Grange Aux Concerts, à l'Est, et l'Espace Terroirs, sous le hangar à copeaux du CAD – espace de vente/café à vocation ludique de découverte avec des ouvertures (vitrines) sur les différents ateliers de transformation.

14. TRANSPORTS

Accessibilité

La thématique de l'accessibilité des véhicules se limite à la livraison de matériel par camions pour les différents ateliers et la Grange Aux Concerts. Aucune place de parc n'est à prévoir dans le périmètre.

15. PROGRAMME DU PROJET

33.2 Accès

Les accès sont principalement piétonniers. Néanmoins, un accès pour les livraisons et pour les services d'intervention (service du feu, ambulances) doit être prévu.

33.3 Parkings, stationnements deux-roues et circulations aux abords des bâtiments

La problématique du stationnement n'est pas traitée par le présent concours.

33.4 Circulations intérieures, distributions verticales et ascenseurs

Les circulations intérieures et les distributions verticales devront être grandement améliorées.

33.5 Aménagements extérieurs

Il est attendu des candidats une requalification et une valorisation des aménagements extérieurs dans les limites du périmètre d'intervention.

16. EXIGENCES PARTICULIÈRES

34.1 Concept énergétique, énergies renouvelables et label énergétique

A titre d'information, l'obtention du label énergétique « Minergie » sera une condition lors de la réalisation du projet.

34.2 Développement durable

Les stratégies du développement durables sont applicables.

34.3 Barrières architecturales

L'accès à tous les locaux publics par les personnes à mobilité réduite doit être garanti. Il sera tenu compte aussi de toutes formes de handicap (vision, audition, etc.) dans le développement et la matérialisation du projet. La Norme SIA 500 « Constructions sans obstacles » est applicable.

34.4 Matériaux et système constructif

L'utilisation du bois est à privilégier.

Le système constructif est au libre choix des participants et sera présenté sur les planches du rendu.

17. PROGRAMME DÉTAILLÉ DES LOCAUX ET DES FONCTIONS

Le programme des locaux ci-après reflète l'expression des souhaits des futurs utilisateurs dans le cadre d'un concours d'idées pour la valorisation du site Aurore 6. Les surfaces des locaux demandées représentent des objectifs approximatifs. Il est attendu des candidats des propositions visant à une utilisation rationnelle et judicieuse des espaces à disposition qui permettraient de mettre en valeur les qualités intrinsèques des différents bâtiments composant le site.

B. RÉCEPTION DES PROJETS

19. RÉCEPTION DES PROJETS ET LISTE DES DEISES

Les cinq bureaux invités à participer au concours ont déposé leur projet anonymement au secrétariat du concours dans le délai imposé par le règlement, soit le 23 août 2024.

Les devises des projets (numérotés aléatoirement) sont les suivantes :

- 01 Revologia
- 02 Culture(s) et dépendances
- 03 Vieillir en beauté
- 04 Hirundo
- 05 Nexus

20. EXAMEN PRÉALABLE

L'examen préalable a porté uniquement sur les aspects administratifs (documents à rendre) et sur le contrôle des surfaces des locaux des projets en regard des surfaces du programme détaillé, sans valeur de jugement.

Documents à rendre lors de l'annonce de participation

Les cinq concurrents ont livré tous les documents demandés pour l'annonce de participation, complétés, datés et signés.

Documents à remettre lors du dépôt du projet

Les cinq concurrents ont livré tous les documents demandés : planches du projet, tableau des surfaces des locaux, réductions A3 des planches, clé USB, enveloppe cachetée.

Programme des locaux

Tous les concurrents ont respecté le programme des locaux et globalement les surfaces demandées. Sur un total de 2'881 m² (100%) de surface des locaux du programme, les projets rendus proposent des surfaces allant de 2'842 m² (98.65%) à 2'982 m² (103.51%).

Quelques légères différences peuvent apparaître pour les locaux sanitaires, notamment en raison de leur mutualisation dans certains projets.

21. MAQUETTES

Le rendu des maquettes était agendé le vendredi 30 août 2024. Tous les concurrents ont rendu leur maquette et respecté le délai.

C. JUGEMENT DES PROJETS

22. RECEVABILITÉ DES PROJETS

Tous les projets rendus sont complets et respectent les règles de l'anonymat ; ils sont dès lors admis au jugement.

23. ÉVALUATION DES PROJETS

Le jury a procédé à un tour d'appréciation générale, deux tours d'évaluation et au classement final.

1^{er} tour d'évaluation

Ce tour concerne particulièrement l'étude des partis fondamentaux pris par chaque projet – conservation ou non des bâtiments existants, modification morphologique du bâti, création de nouveaux espaces, répartition des entités du programme, possibilités d'accès, possibilités des circulations intérieures – et l'évaluation de leur pertinence et de leur qualité.

Lors de ce 1^{er} tour d'évaluation 2 projets ont été éliminés :

04 Hirundo

05 Nexus

2^{ème} tour d'évaluation

Ce 2^{ème} tour a pour objectif d'évaluer les qualités organisationnelles du programme à mettre en œuvre, les qualités spatiales des locaux, l'efficacité des circulations internes tant verticales qu'horizontales, la pertinence des propositions des aménagements extérieurs et la concordance avec les critères de jugement énoncés dans le règlement.

Lors de ce 2^{ème} tour d'évaluation, les 3 projets restants sont conservés pour le classement.

Classement

Lors du classement, les avantages et inconvénients relevés pour chaque projet ont été rappelés et discutés. Le classement s'est appuyé sur l'ensemble des qualités relevées lors des tours précédents et sur la mise en balance des avantages et inconvénients de chaque projet retenu.

24. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

1 ^{er} rang – 1 ^{er} prix	Projet n°	01	Revologia	CHF	23'000.00	HT
2 ^{ème} rang – 2 ^{ème} prix	Projet n°	03	Vieillir en beauté	CHF	18'000.00	HT
3 ^{ème} rang – 3 ^{ème} prix	Projet n°	02	Culture(s) et dépendances	CHF	13'000.00	HT
Sans rang – 4 ^{ème} prix	Projet n°	04	Hirundo	CHF	8'000.00	HT
Sans rang – 4 ^{ème} prix	Projet n°	05	Nexus	CHF	8'000.00	HT

25. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury relève la qualité générale des projets et le travail considérable fourni par chaque candidat. La journée de jugement a permis de découvrir cinq approches sensiblement différentes de la thématique de la valorisation du site défini par le concours, soit un amalgame complexe de bâtiments à usages divers construits à des époques différentes. Étaient en jeu d'une part la plus-value que le projet devait

apporter à l'ensemble du site Evologia et d'autre part la problématique d'un programme mêlant des activités différentes mais pouvant générer des synergies.

Au terme du jugement, le jury recommande que la poursuite des études se base sur la proposition du projet classé au 1^{er} rang – projet n° 01 Revologia.

26. APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport a été approuvé par le jury le 6 septembre 2024

Maître de l'ouvrage :

Représentant Laurent Favre



Membres du jury :

Président Yves-Olivier Joseph



Membres Yves-Olivier Joseph

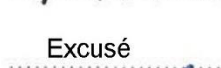
Stephan Bernauer



Fabrice Agustoni



Jean-Claude Frund



Cédric Haldimann

Excusé

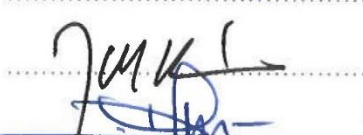
Laurent Favre



Pierre-Ivan Guyot

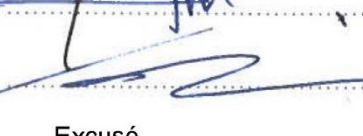


Jean-Luc Seiler



Danielle Rouiller

Suppléants : Jean-Michel Deicher



Daniel Geiser

Johannes Roesti



Claudio Costantini

Excusé

27. LEVÉE DE L'ANONYMAT

1^{er} rang – 1^{er} prix : Projet n° 01 **Revologia**

maison d'art'chitecture serge grand sa, Rue Léo-Châtelain 12, 2063 Fenin

Collaborateurs/trices : Salina Nussbaum, Antoine Galland, Joël Schmid

2^{ème} rang – 2^{ème} prix : Projet n° 03 **Vieillir en beauté**

Pierre Studer SA, Rue du Commerce 5-7, 2300 La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs/trices : Pierre Studer, Sinziana Tudor, Leila Boscoe, Antoine Faivre, Damien Humair

3^{ème} rang – 3^{ème} prix : Projet n° 02 **Culture(s) et dépendances**

meno architectes sàrl, Chemin de la Recorbe 6, 2000 Neuchâtel

Collaborateurs/trices : Robin Schori, Serge Bürki, Vanessa Clot, Delphine Meylan

Sans rang – 4^{ème} prix : Projet n° 04 **Hirundo**

Marginalia Sàrl, Avenue Léopold-Robert 25, 2300 La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs/trices : Anthony Masini, Daniel Culebras, Lorain Bernasconi, Mélissa Vrolixs

Sans rang – 4^{ème} prix : Projet n° 05 **Nexus**

IDOS architecture SA, Falaises 14, 2000 Neuchâtel

Collaborateurs/trices : Michael Desaulles, Sabrina Pais, Loïc Marconato, Pablo Castellòn

28. CRITIQUE DES PROJETS

1^{er} rang – 1^{er} prix : Projet n° 01 **Revologia**

maison d'architecture serge grad sa, Rue Léo-Châtelain 12, 2063 Fenin

Collaborateurs/trices : Salina Nussbaum, Antoine Galland, Joël Schmid



Revologia

Les auteurs du projet proposent de contenir l'ensemble du programme des locaux à l'intérieur des volumes existants, sans ajout important ou remise en question volumétrique.

Les vides entre bâtiments, espaces aujourd'hui couverts, sont potentialisés.

Les annexes nord d'un niveau sont déconstruites afin de libérer le sol et offrir un espace extérieur de référence, bien délimité, au cœur de l'ensemble bâti. Cette intervention majeure crée une perméabilité nécessaire à l'évolution future du site et offre des perspectives d'appropriation diverses et interactives. Même si l'aménagement proposé questionne et prérérite quelque peu la lecture du vide, le jury considère cette nouvelle place comme un atout majeur du lieu.

Deux entrées principales et clairement lisibles, véritables adresses du lieu, sont positionnées habilement. L'une à l'est, accueille les collaborateurs et visiteurs en période « travail ». L'autre à l'extrémité ouest, offre une relation directe avec la grange aux concerts et distribue le programme culturel.

Entre les volumes existants de l'ancienne vacherie et de la ferme, dans l'interstice couvert par la toiture existante, une nouvelle distribution verticale est proposée. Extérieure et froide, elle est reliée horizontalement au rez-de-chaussée à la cage d'escalier existante, elle-même ajoutée précédemment entre les bâtiments existants. Avec cette dernière remodelée, toute deux, entretiennent un dialogue à développer. Se répétant également au premier étage, ce dispositif simple et efficace offre une distribution directe à l'ensemble du programme des locaux.

Les fonctions sont regroupées efficacement et maximisent le potentiel spatial existant. Le secteur administratif est maintenu entre les murs de la bâtisse d'origine et relié au principe distributif. Les ateliers sont répartis dans l'extension des années 70. Ils s'étirent au rez-de-chaussée et au premier étage dans la partie Est du volume de l'ancienne vacherie. Dans ce même bâtiment, côté ouest, les espaces publics culturels y sont superposés, avec notamment au rez-de-chaussée le foyer, au premier étage les petites salles polyvalentes, alors que la grande salle s'approprie l'espace dans les combles.

Les appartements existants, hormis quelques adaptations minimales, sont maintenus en l'état et offrent un potentiel de développement futur, tout comme les combles de la ferme qui sont laissés libre d'appropriation.

Le jury apprécie la simplicité et clarté de l'idée, qui part du postulat qu'il est judicieux et possible de s'appuyer littéralement sur l'existant, que cela soit sur sa volumétrie ou ses principes spatiaux, et de le considérer en tant que tel, comme un contenant à transformer et à valoriser, et non à démolir et reconstruire. Il regrette toutefois que le projet ne propose pas de retirer le plan de la façade sud entre la « maison » et la ferme, de manière à améliorer la composition et la lecture historique de l'ensemble bâti.

Projet n° 01 Revologia

"REVOLGIA" | CONCOURS D'IDÉES | SITE DE CERNIER | VALORISATION DU SECTEUR AURORE 6

Le but essentiel de ce projet est de valoriser le site de Cernier en créant un programme mixte de logements, de bureaux, de commerces et de services, tout en préservant l'identité et le caractère du quartier. Le projet est basé sur un plan directeur d'ensemble qui définit les grandes orientations et les objectifs à moyen et long terme.

Le programme préconisé est le suivant :

- Améliorer le programme existant en ajoutant des logements et des services.
- Intégrer les volumes existants (bâtiments, toitures) tout en les préservant et les réhabilitant.
- Requalifier les espaces de circulation tout en garantissant le fonctionnement global.

PRINCIPALES ORIENTATIONS :

Le programme est basé sur un plan directeur qui définit les grandes orientations et les objectifs à moyen et long terme. Le projet est basé sur un plan directeur d'ensemble qui définit les grandes orientations et les objectifs à moyen et long terme.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS :

Le projet prévoit des aménagements extérieurs qui visent à améliorer la qualité de vie et à créer des espaces publics de qualité. Les aménagements comprennent des espaces verts, des zones de jeux, des zones de détente et des zones de circulation piétonne.

ÉTAPES :

Le projet est divisé en plusieurs étapes qui visent à garantir la faisabilité et la rentabilité de l'opération. Les étapes comprennent la phase de conception, la phase de construction et la phase d'exploitation.

VOLUMES :

Le projet prévoit des volumes qui respectent l'identité et le caractère du quartier. Les volumes sont conçus pour s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain existant.

ACCÈS UTILISATEURS :

Le projet prévoit des accès utilisateurs qui visent à améliorer l'accessibilité et la mobilité des habitants. Les accès comprennent des escaliers, des rampes et des passages piétons.

ACCÈS VISITEURS :

Le projet prévoit des accès visiteurs qui visent à améliorer l'accessibilité et la mobilité des visiteurs. Les accès comprennent des entrées principales et des entrées secondaires.

FOINCTIONS :

Le projet prévoit des fonctions qui visent à créer un quartier vivant et dynamique. Les fonctions comprennent des logements, des bureaux, des commerces et des services.

"REVOLGIA" | CONCOURS D'IDÉES | SITE DE CERNIER | VALORISATION DU SECTEUR AURORE 6

Le but essentiel de ce projet est de valoriser le site de Cernier en créant un programme mixte de logements, de bureaux, de commerces et de services, tout en préservant l'identité et le caractère du quartier. Le projet est basé sur un plan directeur d'ensemble qui définit les grandes orientations et les objectifs à moyen et long terme.

PROFILS :

Le projet prévoit des profils qui visent à améliorer la qualité de vie et à créer des espaces publics de qualité. Les profils comprennent des espaces verts, des zones de jeux, des zones de détente et des zones de circulation piétonne.

SECTIONNEMENTS :

Le projet prévoit des sectionnements qui visent à améliorer l'accessibilité et la mobilité des habitants. Les sectionnements comprennent des escaliers, des rampes et des passages piétons.

ÉLEVÉS :

Le projet prévoit des élevés qui respectent l'identité et le caractère du quartier. Les élevés sont conçus pour s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain existant.

ACCÈS VISITEURS :

Le projet prévoit des accès visiteurs qui visent à améliorer l'accessibilité et la mobilité des visiteurs. Les accès comprennent des entrées principales et des entrées secondaires.

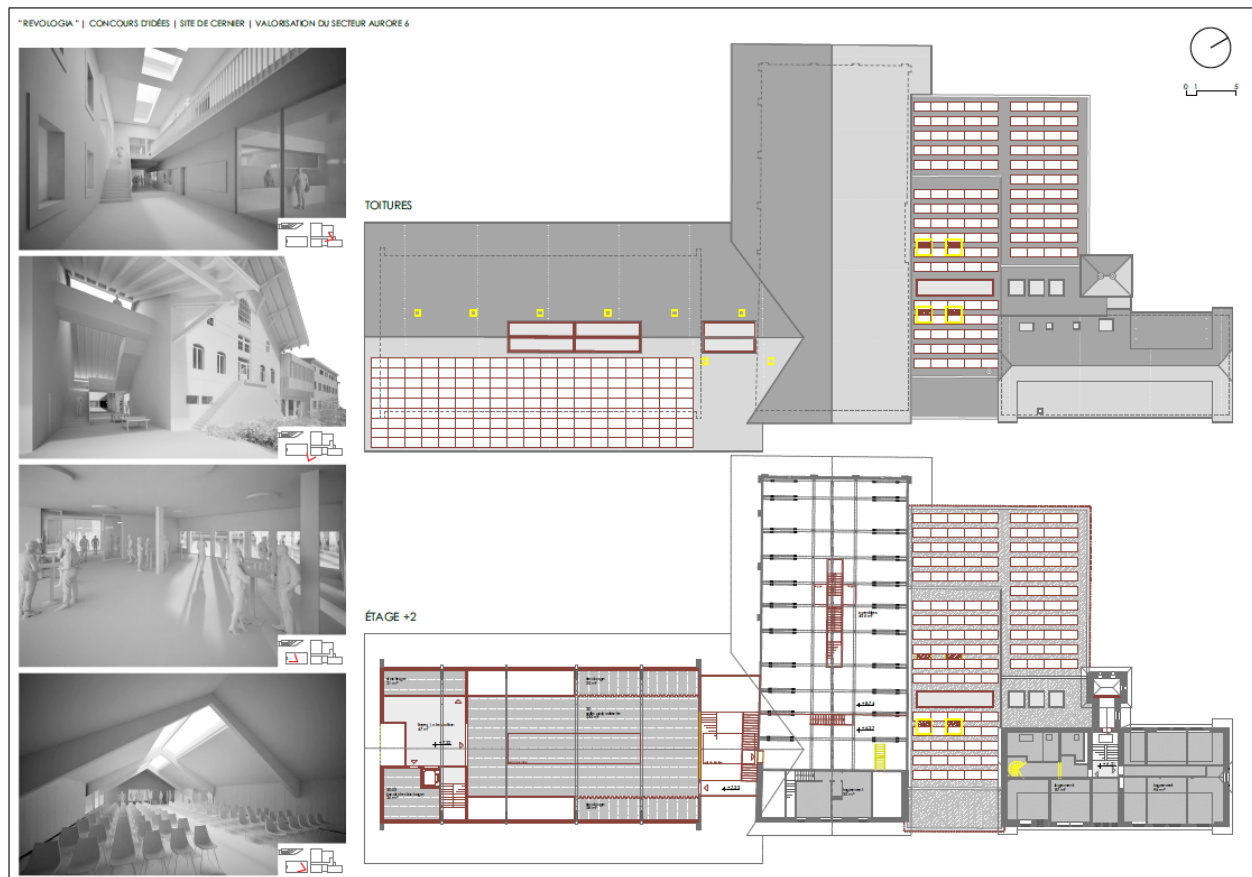
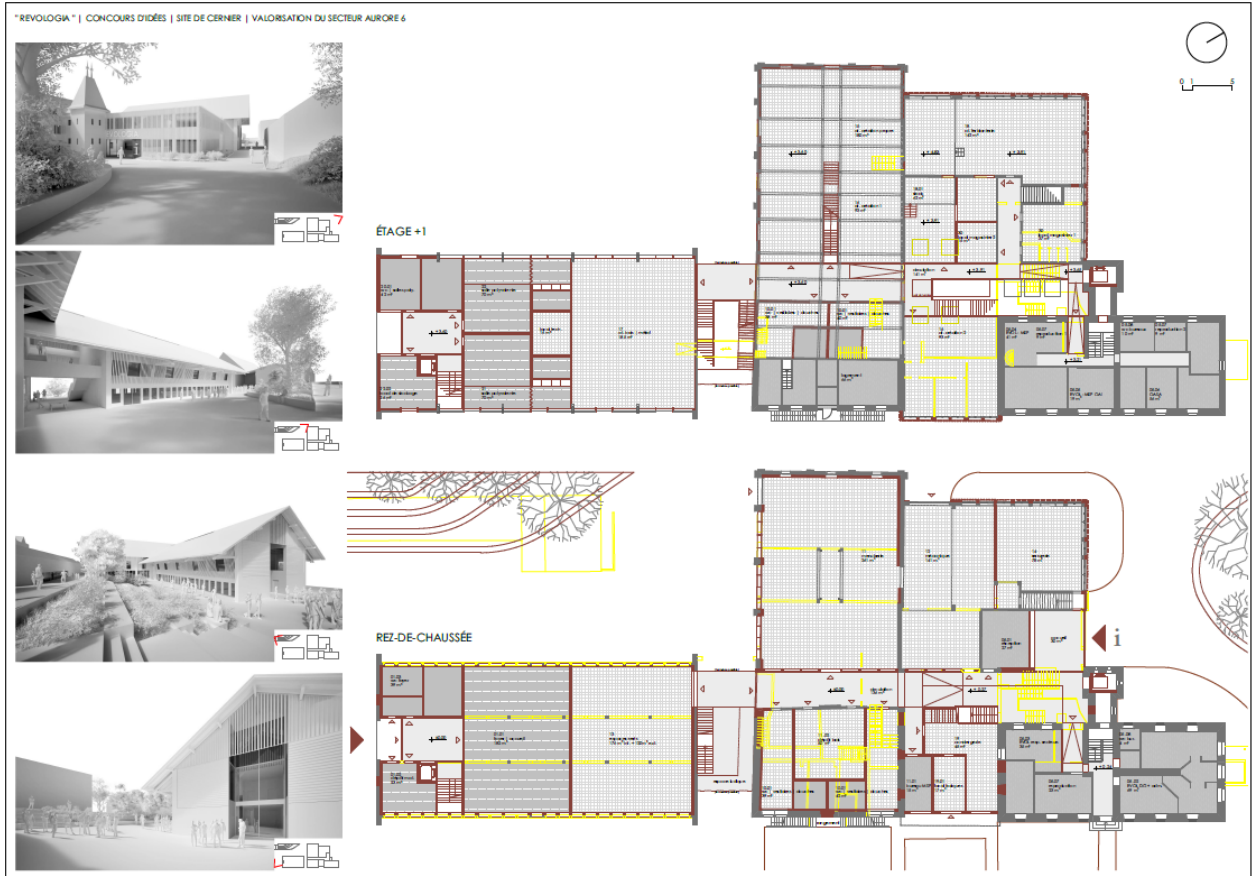
FOINCTIONS :

Le projet prévoit des fonctions qui visent à créer un quartier vivant et dynamique. Les fonctions comprennent des logements, des bureaux, des commerces et des services.

LEGÈDE :

- Bois gris de ces concepts
- Étages
- Salles polyvalentes
- Restaurants
- Écoles
- Logements

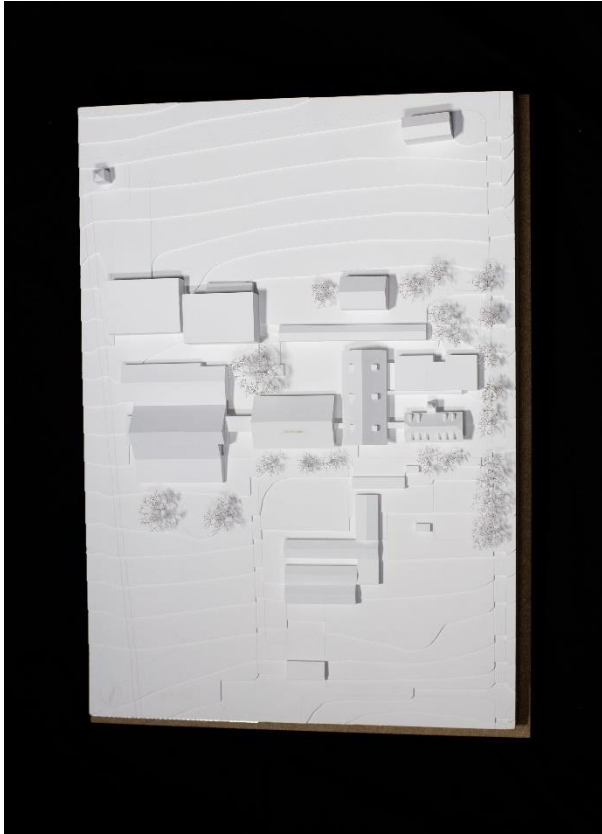
Projet n° 01 Revologia



2^{ème} rang – 2^{ème} prix : Projet n° 03 **Viellir en beauté**

Pierre Studer SA, Rue du Commerce 5-7, 2300 La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs/trices : Pierre Studer, Sinziana Tudor, Leila Boscoe, Antoine Faivre, Damien Humair



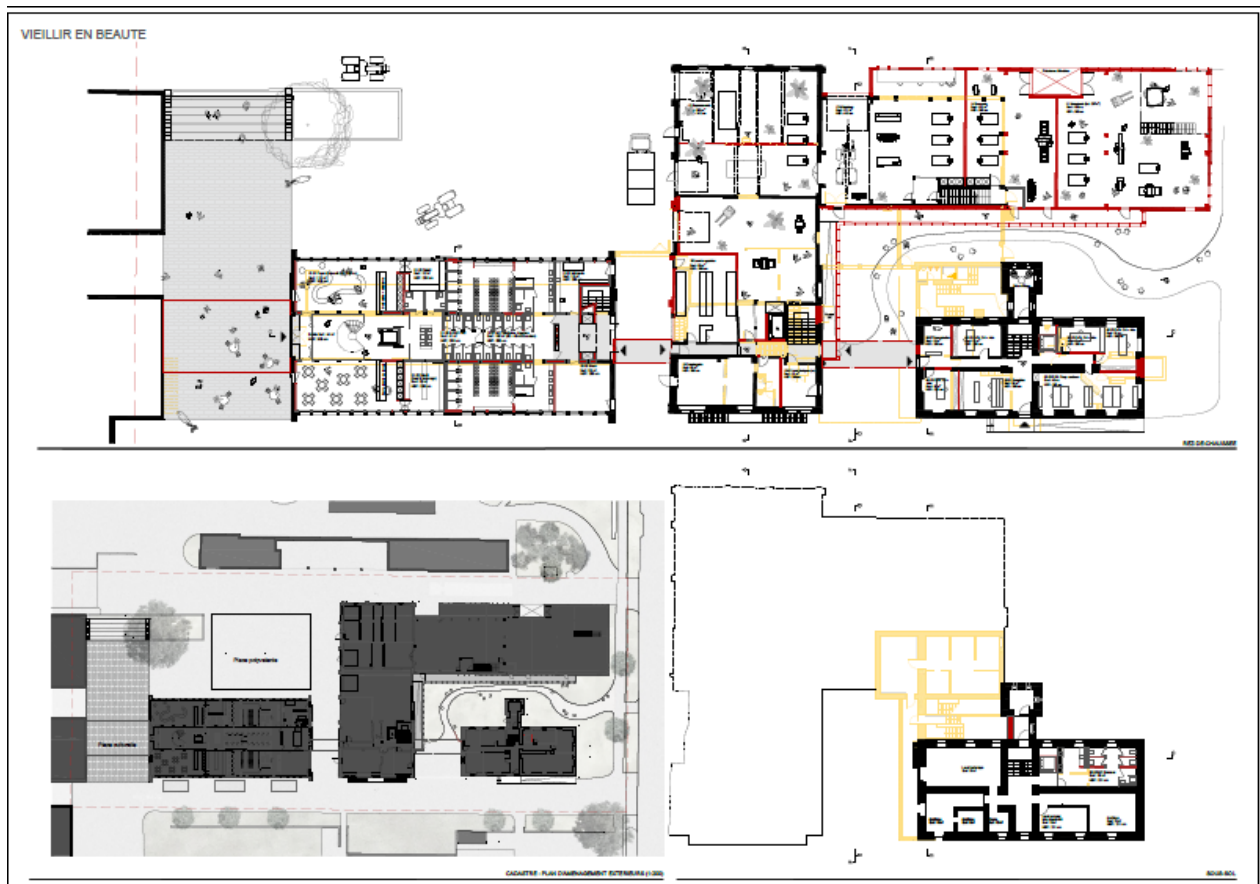
Vieillir en beauté

Le jury salue l'ambition du projet. Celui-ci propose de restructurer le site et d'en proposer une nouvelle lecture urbaine. Les espaces extérieurs sont de qualité. Une nouvelle perspective est dégagée du côté Est ; son traitement comme jardin avec un cheminement sinueux suscite toutefois des questions quant à son usage. La place Ouest, devant l'entrée de la Grange aux Concerts, est traitée de façon efficace et sensible et met en valeur la différence de niveaux entre le Nord et le Sud. Enfin la répartition des fonctions est très claire et lisible, les entrées sont disposées selon un principe clair.

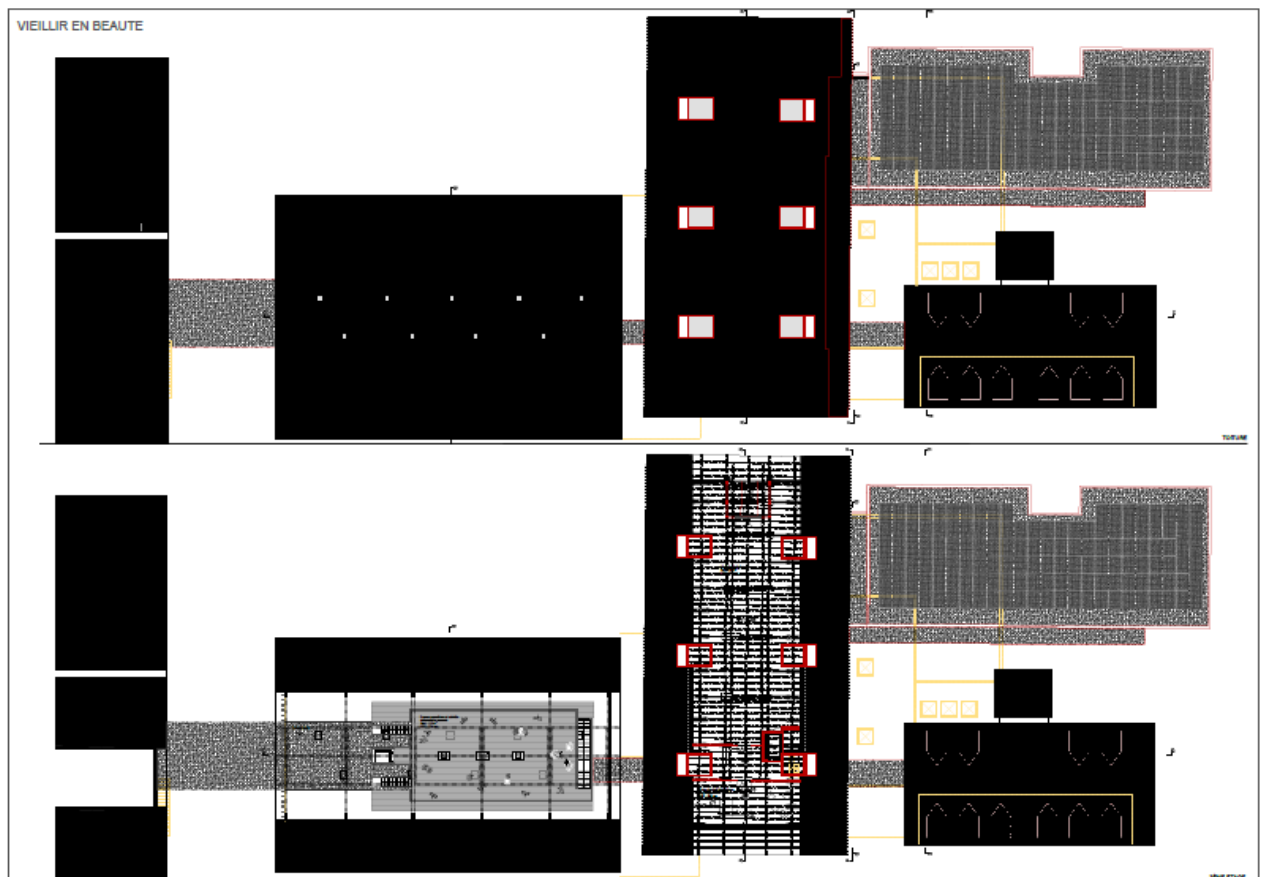
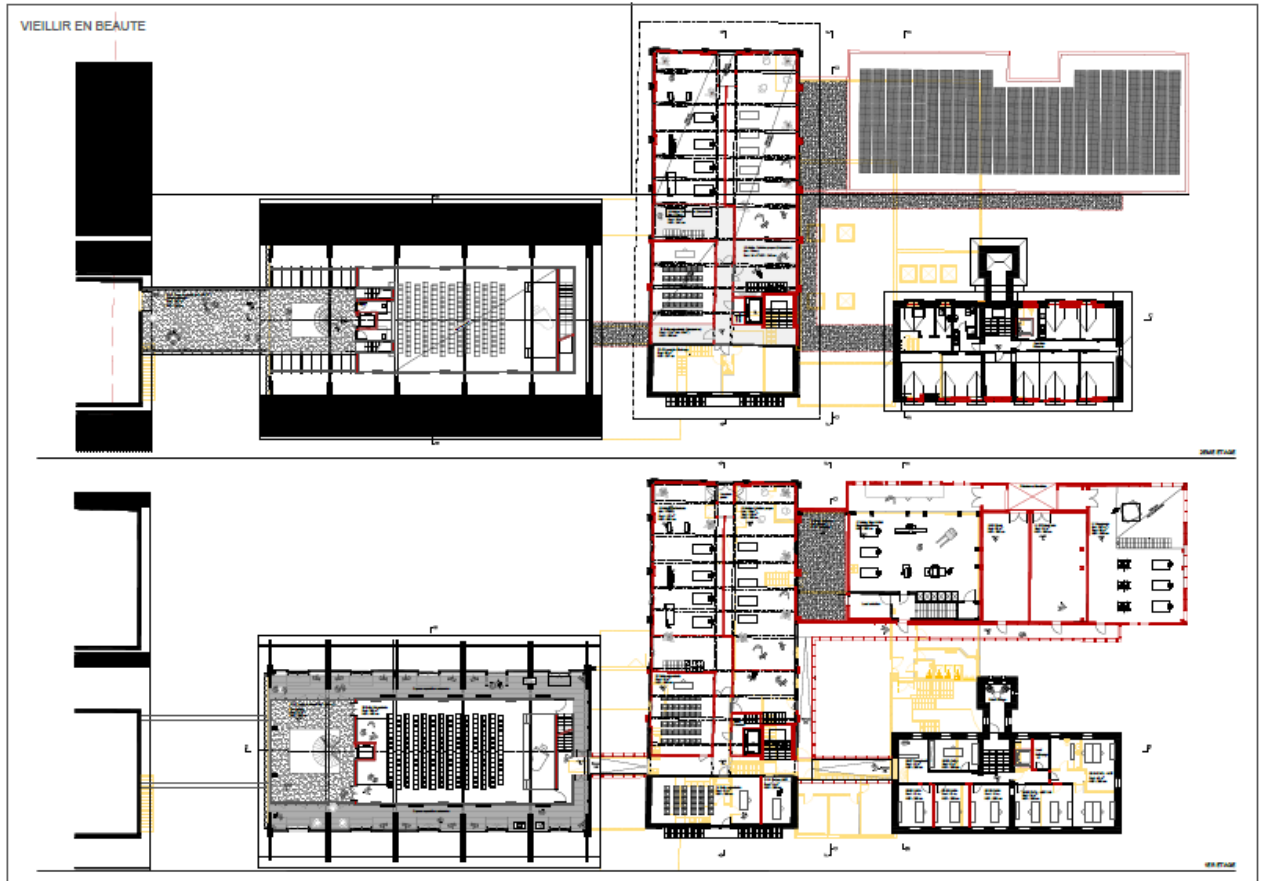
Le jury regrette l'aspect peu économique du projet. L'importante démolition partielle du bâtiment nord-est implique de devoir reconstruire un volume équivalent, l'impact économique et écologique pose question. Il en va de même avec la démolition de la liaison entre le corps de la Ferme et la Vacherie ; cette démolition ne se justifie pas, d'autant que la liaison existante est rétablie sous la forme d'une nouvelle passerelle.

La mutualisation du foyer entre la Grange aux Concerts et la nouvelle salle polyvalente offre des perspectives d'exploitations intéressantes, toutefois la partie de foyer suspendue entre les deux bâtiments laisse des doutes quant à son usage et à son comportement énergétique, tant estival qu'hivernal.

Le jury estime que ce projet amène des réflexions et des propositions intéressantes mais qu'il ne parvient pas à répondre de manière convaincante à l'ensemble des attentes du programme.



Projet n° 03 Vieillir en beauté



3^{ème} rang – 3^{ème} prix : Projet n° 02 **Culture(s) et dépendances**

meno architectes sàrl, Chemin de la Recorbe 6, 2000 Neuchâtel

Collaborateurs/trices : Robin Schori, Serge Bürki, Vanessa Clot, Delphine Meylan



Culture(s) et dépendances

Le projet se caractérise par une volonté claire de minimiser les démolitions et de travailler avec les volumes existants. Il parvient même à ne rien démolir, se limitant à des démontages intérieurs à quelques petites exceptions dont une bien choisie : l'extrémité sud de l'édifice des années 1960 qui est reculé afin de le contenir derrière les façades des ouvrages adjacents plus anciens ayant une valeur patrimoniale.

Un nouveau volume apparaît par contre dans l'angle nord-ouest du périmètre d'intervention.

Le secteur est du projet est traité de manière globalement cohérente. Une multitude d'interventions intérieures visent à réaménager, déménager ou introduire des unités ou affectations prévues. Certaines parties du programme sont replacées en des endroits plus pertinents selon leurs fonctions et celles des voisins. Cela permet de rationaliser et de mutualiser les nouveaux équipements.

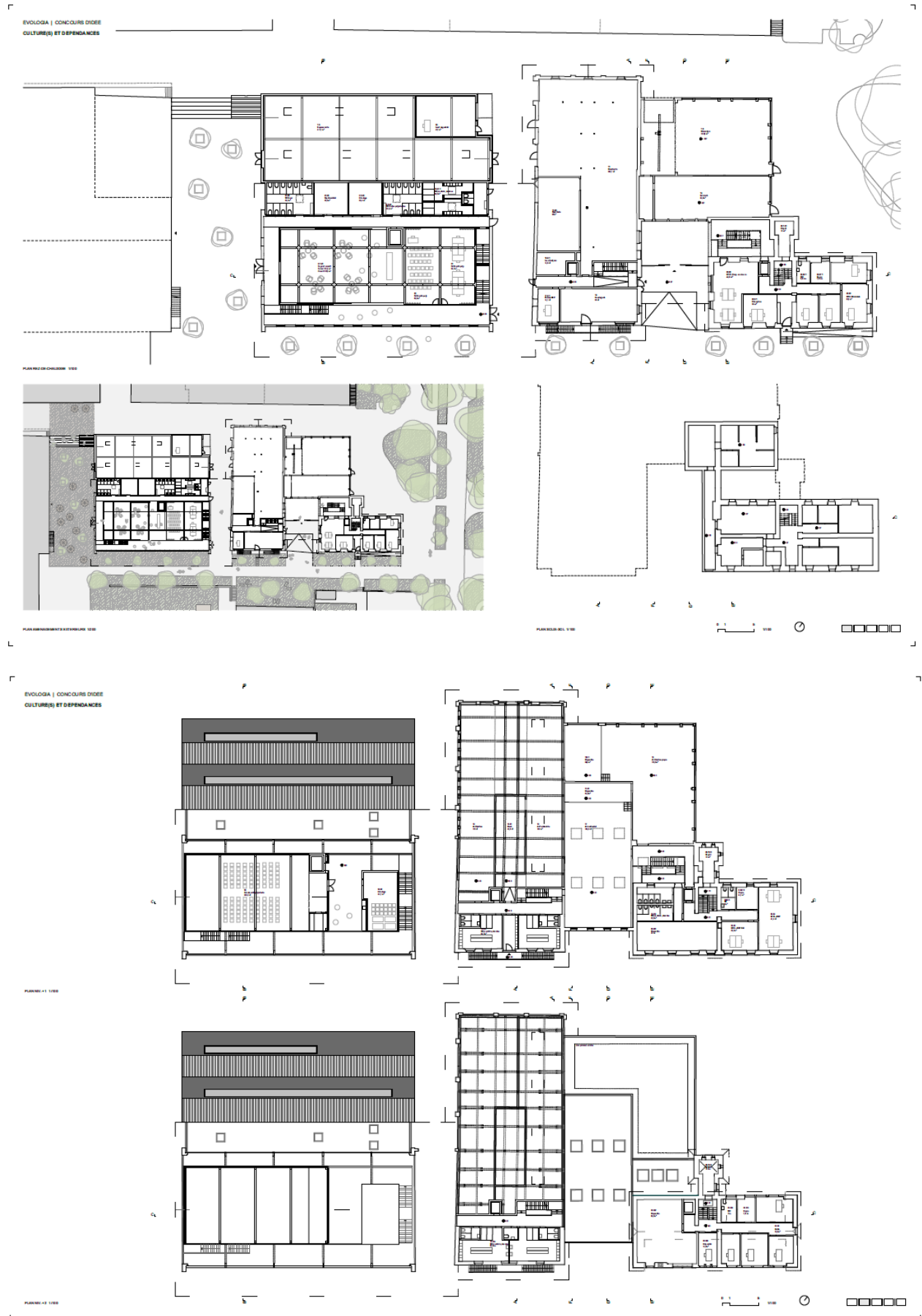
Malheureusement, la stratégie développée sur l'ouest du périmètre d'intervention est différente. La zone nord-ouest pressentie pour jouer dans le futur notamment un rôle de prolongement extérieur de la surface de présentation et de vente du rez inférieur du hangar à copeaux est colonisée. Le projet y prévoit un ouvrage d'un niveau avec un toit à pans multiples, introduisant une typologie volumétrique supplémentaire sur le site. Les perspectives de développements extérieurs de D/clicTerroirs sont réduites à néant ; il donnera sur une toiture et sur l'angle d'un ouvrage partiellement enterré.

La vacherie accueille à son premier étage une «boite dans la boite» dans laquelle est placée la grande salle polyvalente. Les espaces compris entre cette nouvelle boite intérieure et l'enveloppe actuelle de la vacherie est présentée comme zone froide. Le jury a des doutes sur les possibilités de développement d'un tel dispositif et redoute in fine la construction de 2 véritables peaux engendrant des coûts importants. La nouvelle dalle de cette boite est soutenue par une structure ponctuelle cruciforme. Globalement, c'est une stratégie à nouveau coûteuse et complexe. Le projet prévoit en fin de compte à cet endroit la construction d'un nouveau bâtiment (la boite) dans un bâtiment à restructurer (la vacherie), laissant entrevoir une complexité technique élevée.

Nous relevons la bonne intention de regrouper les programmes culturels dans ce secteur. Ainsi, les salles polyvalentes sont placées à proximité de la grange aux concerts, mutualisant ainsi foyer, espaces servants et zones de circulation.

Concernant les accès et les flux, l'objectif de travailler sur la base des circulations verticales existantes est louable. Toutefois, le jury regrette l'absence de clarification des entrées ni d'améliorations des seuils. Une tentative de regroupement d'une partie des accès existe au sud. Mais est-ce le bon endroit ? En effet, cet espace extérieur demeure peu visible des alentours et des points d'entrée au site alors que la qualité des halls dans lesquels il débouche est variable.

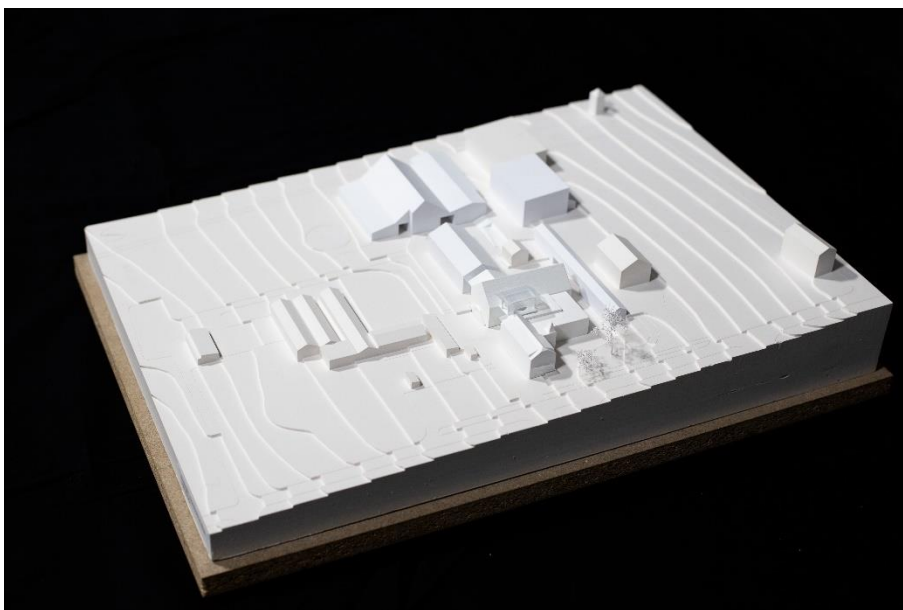
Projet n° 02 Culture(s) et dépendances



Sans rang – 4^{ème} prix : Projet n° 04 **Hirundo**

Marginalia Sàrl, Avenue Léopold-Robert 25, 2300 La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs/trices : Anthony Masini, Daniel Culebras, Lorain Bernasconi, Mélissa Vrolixs



Hirundo

Les auteurs du projet partent de l'observation du site existant composé d'un agrégat de bâtiments d'époques et de destinations différentes. Initialement constitué de bâtiments indépendants à l'architecture et aux volumes généreux et fonctionnels, les interventions successives et les ajouts volumétriques des années 70 ont fini par perturber la lecture du site. Les accès sont peu évidents ; les circulations internes sont complexes et peu efficaces ; les fonctionnalités sont diverses et dispersées ; les espaces extérieurs sans grande qualité.

Le parti des architectes vise la clarification de l'accès au complexe bâti et des circulations internes. Pour ce faire, il est proposé de remplacer le volume de l'annexe sud des années 70 pour y installer un axe de circulation vertical fort surmonté d'une plateforme couverte. À la fois entrée principale et nœud de distribution pour tous les bâtiments, il relie tous les étages entre eux. Un axe horizontal installé au premier étage donne accès au bâtiment de la vacherie.

Le programme des locaux est redistribué de manière à regrouper les différentes activités dans des zones précises et apparemment cohérentes :

La ferme et le bâtiment en béton accueillent les salles et ateliers de formation ;

L'ancien hôtel accueille le programme des bureaux ;

La vacherie est destinée aux salles polyvalentes à l'étage et les espaces de la Grange aux concerts et le local espaces verts au rez-de-chaussée.

Les interventions se veulent ponctuelles et discrètes.

À l'extérieur, quelques dépôts sont supprimés pour ouvrir l'espace au nord-ouest vers le futur magasin D'Click. Un dispositif assez chargé d'escaliers, de rampe et de talus végétalisé remplace les volumes disparus. Le bâtiment du car-wash, sans qualités est toutefois maintenu pour servir d'articulation entre une cour publique à l'ouest et plus fonctionnelle à l'est. Ce volume est conçu comme un réservoir d'eau pour l'arrosage du site.

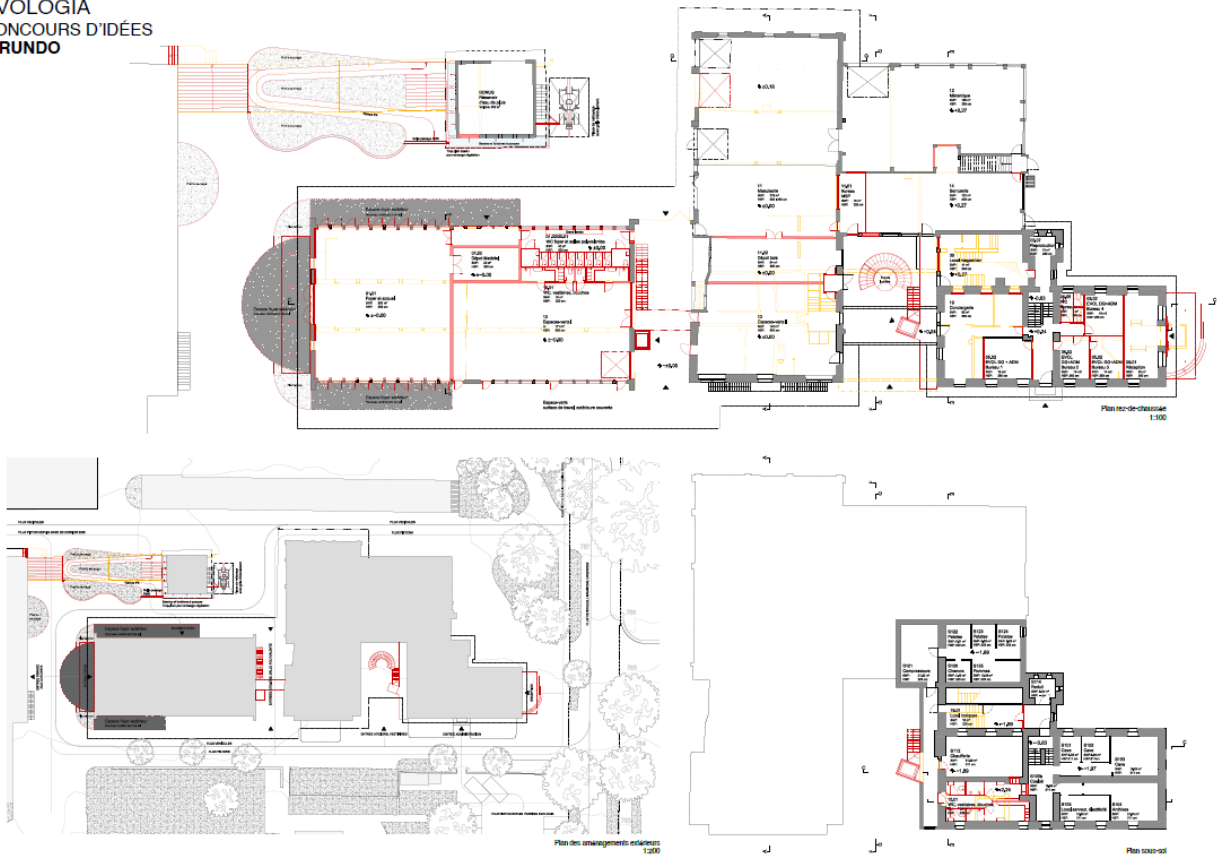
À l'intérieur, le projet hésite entre un maintien maximal de la substance bâtie en enlevant et ajoutant ponctuellement cloisons et portes et des interventions beaucoup plus volontaristes comme le volume de la vacherie et de la ferme qui sont presque intégralement revus ou celui de l'espace d'entrée, qui peut être lu comme une petite folie architecturale avec son escalier en colimaçon, l'ascenseur-objet et la plateforme supérieure surmontée d'un toit vitré photovoltaïque.

Le jury salue l'ambition du parti mais reste sur sa faim quant à sa traduction dans le projet proposé. Il relève la qualité de certains dispositifs spatiaux comme la salle polyvalente insérée délicatement dans le volume de la vacherie donnant accès de part et d'autre à des espaces extérieurs couverts dans le volume de la grange, mais il se questionne aussi sur la pertinence et le pragmatisme de ceux-ci. Les circulations horizontales, enjeu annoncé du projet, ne réussissent pas non plus à convaincre le jury. Les accès aux différents locaux depuis l'axe de circulation vertical n'offrent malheureusement pas la fonctionnalité attendue et restent complexes et peu clairs.

Projet n° 04 **Hirundo**

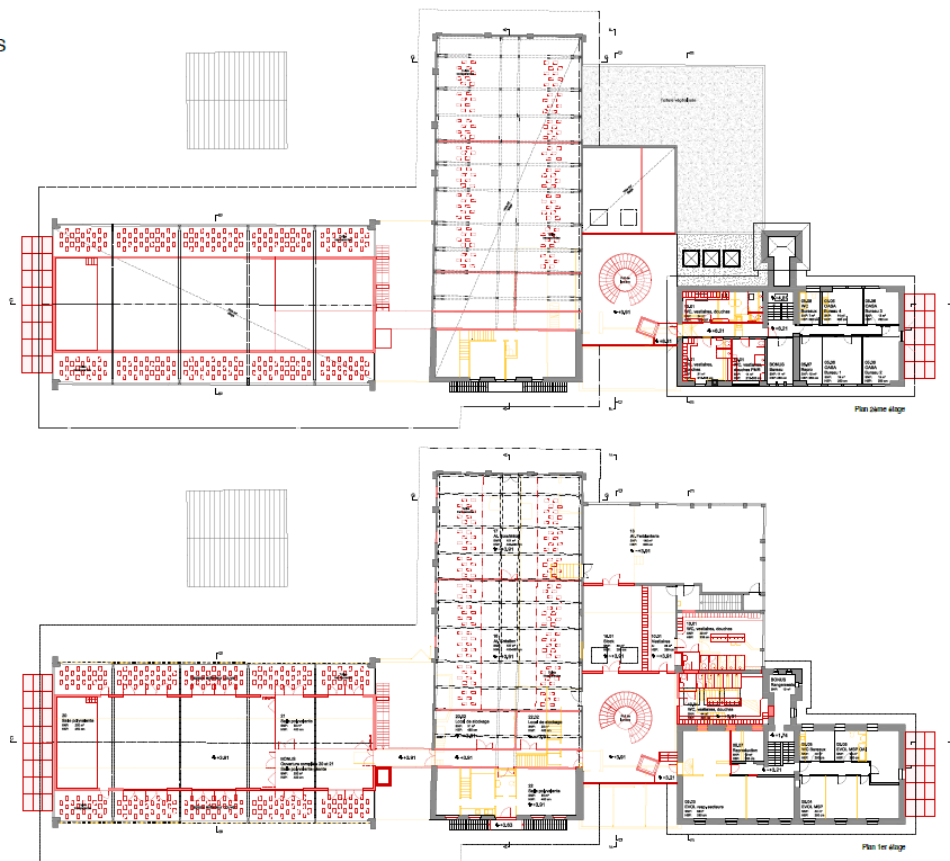
EVOLOGIA
CONCOURS D'IDÉES
HIRUNDO

I



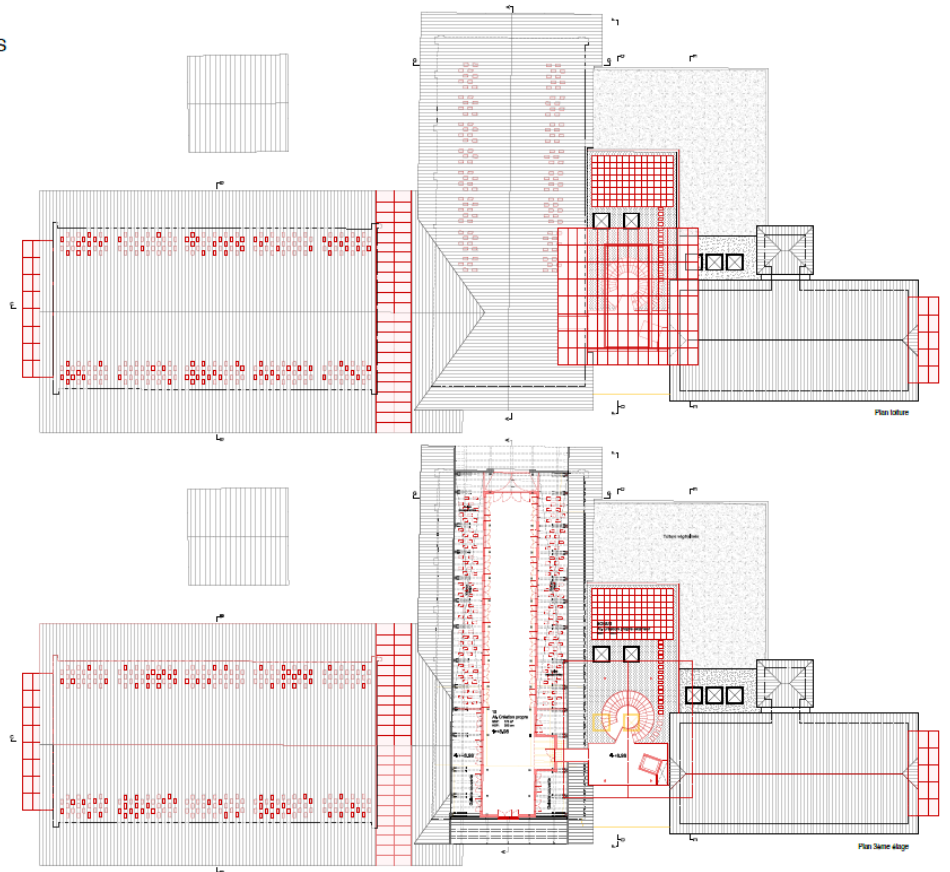
EVOLOGIA
CONCOURS D'IDÉES
HIRUNDO

II



Projet n° 04 **Hirundo**

EVOLOGIA
CONCOURS D'IDÉES
HIRUNDO
III



EVOLOGIA
CONCOURS D'IDÉES
HIRUNDO
IV



Projet n° 04 Hirundo

EVOLGIA
CONCOURS D'IDÉES
HIRUNDO
V

C. LA BOÎTE DANS LA GRANGE

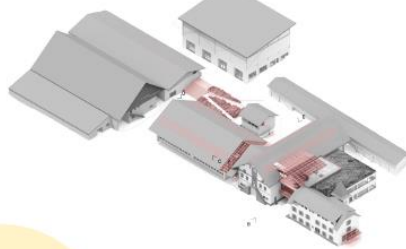


De nouveaux volumes sont construits à l'intérieur des granges dans le but de valoriser la structure existante et de minimiser l'impact de l'intervention sur ses qualités intrinsèques. Afin d'assurer l'espèce, une plateforme de terrasses sur pilotis est réalisée en bois, et certaines façades sont végétalisées par des toits végétalisés.



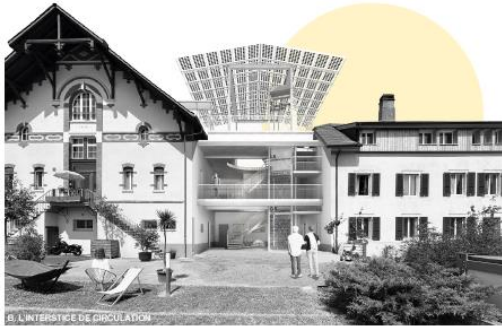
D. LA PLACE REOUVRETE

Le bâtiment en longueur s'attache au carwash et le nouveau est déconstruit afin d'être placé sur le garage carwash, son toit et le nouveau, au sud, et sur l'ancien, au nord et le sud. Au nord, l'implantation de la place est ponctuellement décalée et aménagée et le carwash est converti comme bâtiment-foyer. Le projet propose un stockage d'eau de pluie ainsi que des terrasses sur pilotis, à disposition des utilisateurs de la place. Un nouveau couvert mobile est créé à l'entrée principale du foyer de la grange sur le carwash, et les façades nord et sud de ce bâtiment sont couvertes en colonnade, créant un hall fort entre le foyer et les espaces extérieurs protégés par l'architecture.



E. LA PLACE PRODUCTIVE

La offre nord-est de la place, un lieu pour le marché au nord-est. Les volumes sont le résultat de la création du premier étage, capable d'accueillir productivement du site et offre aux utilisateurs la chance d'interagir avec les différents corps de métier. Le bâtiment-foyer offre à son tour un espace de travail, des différents ateliers. La place est également connectée à la nouvelle circulation ouverte et perméable, à la protection des deux ruisseaux, ainsi qu'à une culture professionnelle à l'usage.



B. L'INTERACTIVITÉ DE CIRCULATION

PATRIMOINE ET INNOVATION

Le projet Hirundo vise à transformer évolutif en une constellation d'espaces de qualité, éditorialement distribués et connectés avec des espaces extérieurs revitalisés. Les bâtiments sont patrimonial et modernes de l'ancien complexe est été converti à des espaces d'habitat et de travail éditorial et en termes de circulation et de fonctionnement. Une série d'interventions créent les nouvelles et le parti pris de leurs qualités.

en couvrant et en recadrant le loggia de l'ancien moderne de 1970, en y créant une distribution verticale verticale et ouverte, et en le connectant avec une circulation horizontale dans l'impression et redonne aux bâtiments historiques de l'ancien hôtel et de l'ancien hôtel, tout en créant une nouvelle échelle pour l'usage. Cette échelle, couverte par une dalle solide et ainsi visible depuis le toit, offre le volume à l'axe du bâtiment, en passant devant le bâtiment, conservant à l'architecture actuelle, mais nouvelle offre d'une plus accueillante et ouverte.

Le programme est distribué dans les bâtiments existants en touchant le moins possible la structure mais en réalisant un essai sur les qualités spatiales, par exemple la thématique actuelle. Au premier étage, un niveau connecté entre les bâtiments anciens et l'ancien moderne est créé afin de faciliter la circulation pour les personnes à mobilité réduite. Le bâtiment de l'ancien hôtel, bien qu'il soit des volumes existants, est également destiné par le nouveau bâtiment.

Hirundo répond aux défis de changement climatique tout en proposant de nouvelles surfaces publiques de qualité, par exemple en aménageant des poches de verdure dans les surfaces asphaltées, permettant ainsi une meilleure absorption de l'eau lors de fortes pluies. Cette dernière est récupérée des toitures dans un réservoir pour alimenter le circuit existant et une série de terrasses destinées aux différents utilisateurs du site. De plus, du couvert vert est généré grâce aux toitures photovoltaïques installées dans les toitures des toitures, ainsi, le projet tente au moment de la phase de construction de contribuer à valoriser les bâtiments existants et à éviter la démolition/construction de volumes supplémentaires.

Inclus pour toutes les générations et accessible aux personnes à mobilité réduite, ce projet incarne un esprit de la culture historique et innovante durable, garantissant ainsi un avenir prospère pour évolutif.



A. L'ARRIVÉE DEPUIS LA ROUTE

PROGRAMME

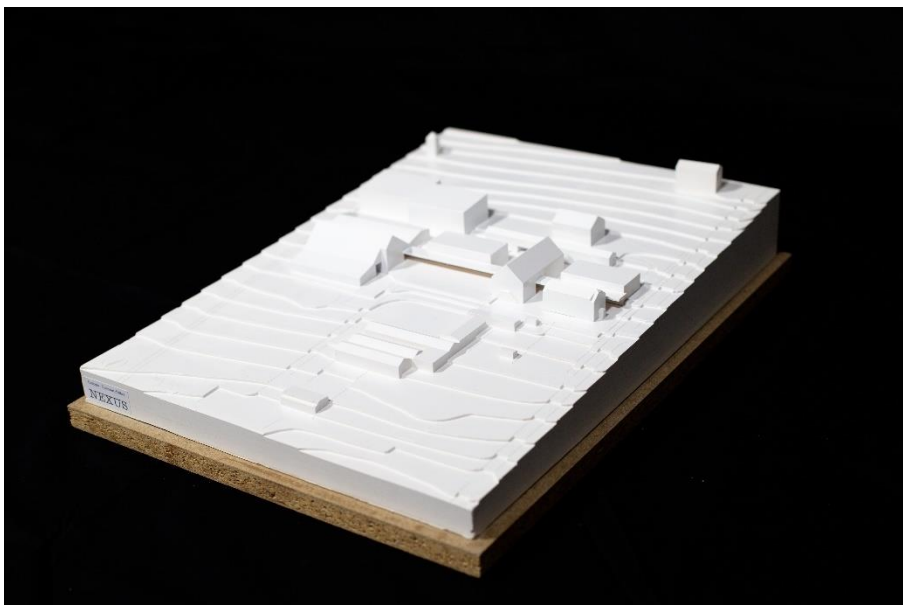


L'ancien hôtel sert de bâtiment administratif, tandis que les ateliers sont distribués dans l'ancien hôtel, l'ancien de 1970 et l'ancien moderne. Cette dernière accueille également le foyer de la grange, mais conserve ainsi que les autres propriétés. Les liaisons nécessaires entre les ateliers permettent de placer certains d'entre eux en effectifs afin d'optimiser l'espace à disposition et de faciliter les interactions entre corps de métier.

Sans rang – 4^{ème} prix : Projet n° 05 **Nexus**

IDOS architecture SA, Falaises 14, 2000 Neuchâtel

Collaborateurs/trices : Michael Desaulles, Sabrina Pais, Loïc Marconato, Pablo Castellòn



Nexus

Le projet propose de dégager les espaces encombrés par les constructions successives afin de mettre en valeur le patrimoine bâti et de rendre le site plus fonctionnel et flexible dans ses usages. Dans cette perspective, le projet prend le parti de :

- démolir l'ancienne vacherie et le bâtiment de liaison des années 70, afin de mettre en évidence le bâtiment central et celui de la réception ;
- construire deux nouveaux bâtiments dans le prolongement de celui de la Grange aux concerts ;
- créer une liaison piétonne couverte qui relie toutes les entrées des bâtiments jusqu'à ceux de l'école à l'est.

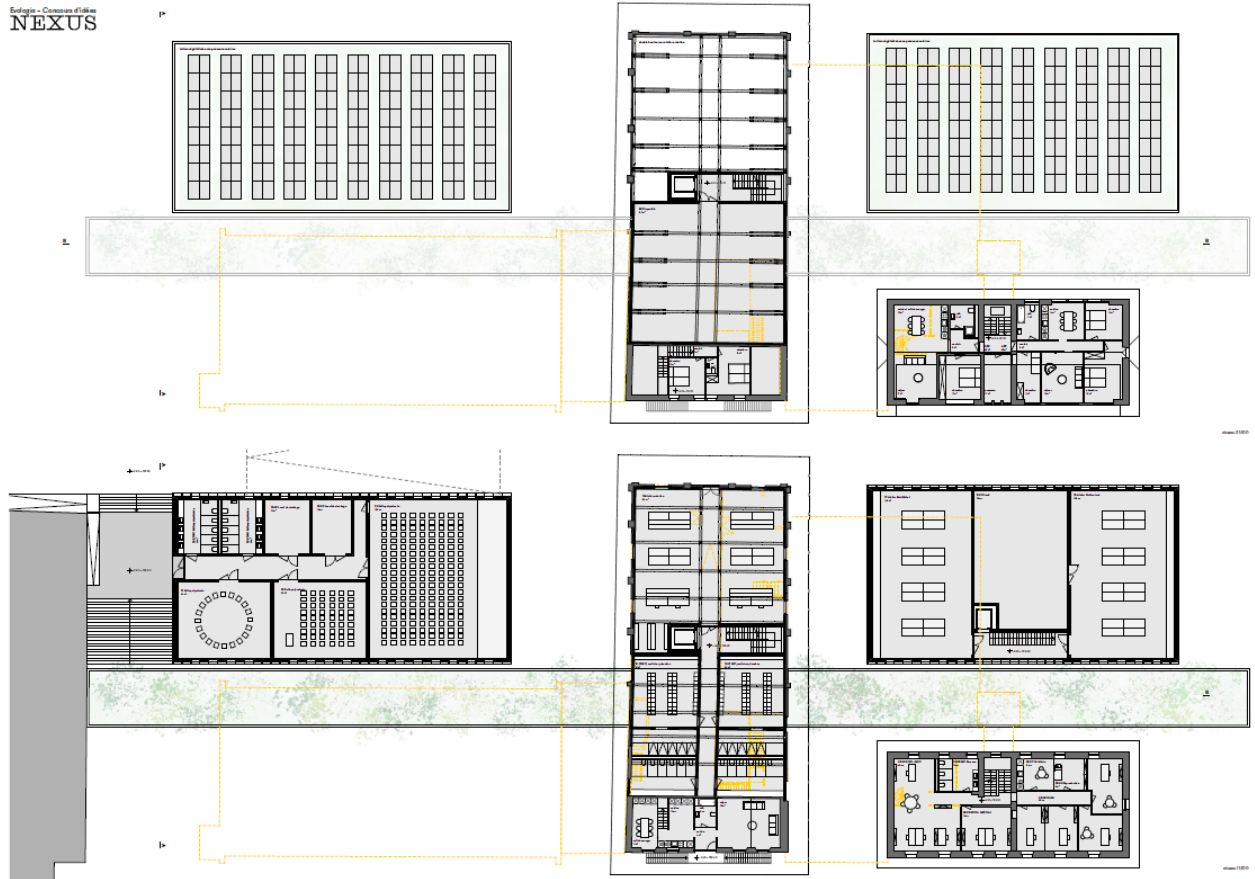
Le choix d'intervention se veut donc radical afin de donner une nouvelle image au site.

Le Jury n'est pas convaincu que ce geste architectural fort, soit la suppression de l'ancienne vacherie, apporte réellement une plus-value esthétique et fonctionnelle au site. En effet, le projet modifie grandement l'identité du lieu sans répondre de manière satisfaisante à l'organisation entre les divers espaces. Par exemple, la conception compliquée de la liaison entre le théâtre et le nouveau bâtiment n'est clairement pas aboutie. De plus, la place créée au sud est certes plus ensoleillée, toutefois elle est totalement séparée du futur espace de vente des produits du terroir prévu au nord. Enfin, la liaison piétonne continue est intéressante mais en raison de l'organisation générale du site, son utilisation principale par le personnel et les visiteurs n'est pas certaine. Dès lors, le Jury estime que cette idée bien que séduisante ne justifie pas la remise en question du caractère du site, notamment la suppression de l'ancienne vacherie qui est une de ses composantes.

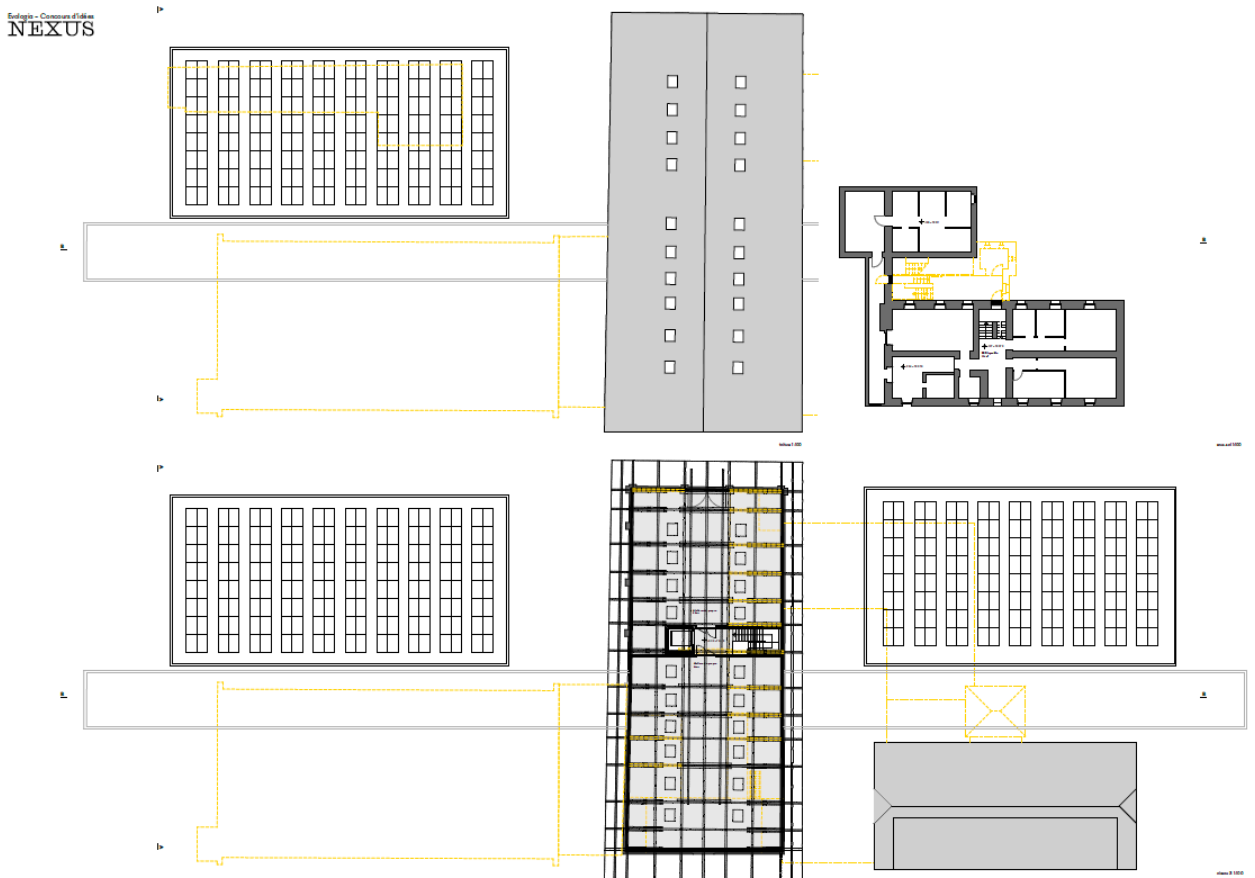


Projet n° 05 Nexus

Evologia – Concours d'idée
NEXUS

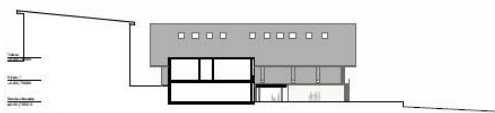


Evologia – Concours d'idée
NEXUS



Projet n° 05 Nexus

Evologia – Concours d'idées
NEXUS



Evologia – Concours d'idées
NEXUS

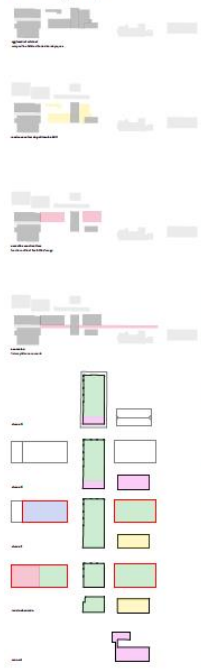
Le projet Nexus propose de réorganiser les espaces existants, afin de créer un lieu de vie et de travail moderne et durable. Les nouveaux bâtiments sont conçus pour offrir un cadre de travail agréable et stimulant, favorisant la collaboration et la créativité. Chaque bâtiment est conçu pour être une pièce maîtresse qui favorise une circulation fluide et un accès aisé aux espaces communs.

Chaque bâtiment est conçu pour être une pièce maîtresse qui favorise une circulation fluide et un accès aisé aux espaces communs.

De plus, une nouvelle zone est envisagée devant le bâtiment, afin d'offrir un espace polyvalent pouvant accueillir diverses activités comme un espace de détente, une exposition ou des événements. Ce nouvel aménagement contribue à la qualité de vie des usagers et renforce le lien.

Les flux de circulation sont clairement définis, avec les entrées et les sorties bien identifiées, afin de garantir un accès facile et sécurisé aux différents espaces.

Enfin, le projet Nexus vise à créer un environnement moderne et durable, capable de répondre aux besoins actuels et futurs de la communauté.



29. DOCUMENTATION DE L'OUVRAGE

Les projets de ce concours font l'objet d'une exposition ouverte au public du 27 novembre au 5 décembre 2024 au 2^{ème} étage du bâtiment Mycorama, passage des Cèpes 3 à 2053 Cernier.
Horaire : du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00.

Le présent rapport est téléchargeable à l'adresse URL du site du SBAT :

<https://www.ne.ch/autorites/DFS/SBAT/Pages/Concours.aspx>